

Colmar, le 27 février 2020

**L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique adjoint des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin**

**Objet : consignes Covid-19**

Nous vous adressons les dernières consignes ministérielles relatives au Covid-19. Ces recommandations sont basées sur celles du ministère des Solidarités de la Santé (MSS).

Nous attirons votre attention sur le fait que ces consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction des évolutions de la situation.

Nous vous demandons donc de rester particulièrement attentifs à toute nouvelle communication officielle en la matière.

Les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé sont mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition.

Les zones d'exposition sont : la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud, les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Au regard de ces consignes, trois champs relèvent de votre compétence et méritent toute votre attention :

**- Voyages scolaires à destination de l'Italie :**

Les consignes ministérielles sont : **le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse demande aux établissements de reporter tout voyage scolaire en Chine et leur recommande de reporter tout voyage scolaire vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie), ainsi que de reconsidérer la pertinence de tous les voyages scolaires vers les zones d'exposition.**

En conséquence nous vous demandons de :

- Reporter tout voyage organisé dans votre école, sur la période allant de ce jour au 12/04, à destination ou comprenant une halte de transit par l'Italie du Nord.
- Remonter tous les voyages prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire vers l'Italie à l'adresse suivante en nous précisant dates, destination, trajet, haltes ou étapes éventuelles, liste des élèves, programme :

**[actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr](mailto:actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr)**

*Afin de nous faciliter la gestion le mail doit être intitulé : Covid-19 + nom de l'école + ville + voyage*

**Cabinet de  
Mme la Directrice académique**

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin  
52-54, avenue de la République  
BP 60092  
68017 COLMAR Cedex

Téléphone  
03 89 21 56 14

Mail  
[i68cab@ac-strasbourg.fr](mailto:i68cab@ac-strasbourg.fr)

**- Concernant les élèves :**

Les consignes ministérielles précisent : « **les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à l'école pendant les 14 jours qui suivent leurs retours.** »

En conséquence :

- Nous vous demandons de signaler chaque jour à l'adresse [i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr), avec copie à l'IEN de circonscription, l'ensemble des situations d'élèves revenant de zone à risque et soumis à quarantaine : identité des élèves, date de retour sur le territoire, date de fin de la quarantaine.
- Nous signaler au plus vite à l'adresse [i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr) avec copie à l'IEN de circonscription toutes difficultés que vous rencontreriez avec une famille.

*Afin de nous faciliter la gestion le mail doit être intitulé : Covid-19 ELEVE + nom de l'école + ville + élèves*

**- Concernant les personnels :**

Les consignes ministérielles sont : « **Les personnels relevant du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse doivent être soumis aux mêmes préconisations (ne pas intégrer leur école pendant les 14 jours qui suivent leurs retours), dès lors qu'ils reviennent de zones à risques** »

Le message adressé le 26 février aux personnels demande aux personnes rentrant d'une zone d'exposition de se signaler au directeur de l'école et à l'IEN de la circonscription.

En conséquence nous vous demandons de :

- relayer activement le message adressé aux personnels, via vos listes de diffusion et outils de communication afin de vous assurer de sa bonne réception, lecture et compréhension par les personnels des écoles ;
- indiquer à ces personnels qu'ils ne peuvent intégrer l'école qu'à l'issue d'une période de 14 jours suivant leur retour en France ;
- nous informer à l'adresse [i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr) avec copie à l'IEN de circonscription des personnels qui ne pourraient pas intégrer leur école compte tenu de l'application de ces consignes : identité des personnels, date de retour sur le territoire, date de fin de la quarantaine.

*Afin de nous faciliter la gestion le mail doit être intitulé : Covid-19 PERSONNELS + nom de l'établissement + ville + personnels*

Nous comptons sur votre vigilance dans l'application de ces consignes, et vous assurons de notre plein soutien.



Jean-Baptiste LEPETZ